



délibération n° C2023-006
du comité syndical
Séance du 31 mars 2023
Subventions d'équilibre
des budgets annexes

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 38
Nombre de pouvoirs	: 14
Nombre de votants	: 52

Le trente et un mars deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet) - Antoine COROLLEUR (Plourin) - Gildas FOREST (Brélès) en visioconférence et pouvoir de Georges GOURVENEC- Joseph GALLIOU (Tréglonou) - Yves ROBIN (Porspoder) en visioconférence - Roger TALARMAIN (Plouguin) - Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Rémy LE COZ **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN - Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou) - Georges MORVAN (Scrignac) **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern) reçu pouvoir de Philippe BRUN - Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Brigitte PAVEC **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Lionel GOBRY (Dirinon) - André POSTEC (Logonna-Daoulas) reçu pouvoir de Gérard LE MEUR - Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) reçu pouvoir de Christophe BELE **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Daniel LE SAINT (Sizun) reçu pouvoir de Marie-Claire HENAFF - Francis MOINE (Lanhouarneau) **Secteur de MORLAIX :** François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de François HAMON - Alban LE ROUX (Carantec) reçu pouvoir de Gille CREACH - Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan) - Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern) - Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE - Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan) - Thomas FEREC (Briec) - Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) - Didier LEROY suppléant - Jean L'HARIDON (Landudal) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** - Jean-Louis BLOT (Névez) - Alain PELIZZA (Saint-Yvi) - Jacques RANNOU (Rosporden) reçu pouvoir de Denis MAO - Michel TANGUY (Trégunc) reçu pouvoir de Marie-José TOULLEC **Collège des EPCI :** - Gérard DANIELOU (Haut Léon Communauté) - Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) en visioconférence - Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) - Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau) reçu pouvoir de Jean JEZEQUEL

Excusés : Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juc'h), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Philippe BRUN (Crozon), Brigitte PAVEC (Pleyben), Christophe BELE (Kernouës) - Gérard LE MEUR (Pencran) - Jean-Pierre GILET (Mespaul) - Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) - Jean JEZEQUEL (Plougourvest) - Gilles CREACH (Taule) - François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Yves FORMENTIN-MORY (Quimper) Pascal LE GOFF (Plogonnec) Marie-José TOULLEC (Bannalec) - Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération) - Bernard SALIOU (Communauté de communes de Haute Cornouaille)

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Subventions d'équilibre des budgets annexes

Délibération N° C2023-006

Le Président informe l'assemblée la nécessité d'équilibrer les budgets annexes IRVE, communications électroniques et production d'énergie.

Vu l'article L 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Budget annexe IRVE

Considérant que le budget annexe IRVE assure une mission de service public dans le cadre du déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques,

Considérant le coût d'exploitation de ce service,

Considérant la nécessité d'appliquer des tarifs incitatifs qui ne couvrent pas les frais d'exploitation,

Budget annexe Communications électroniques

Considérant que le financement des investissements de communications électroniques fait l'objet d'une participation des communes à hauteur de 75 % suivant le règlement financier adopté par le comité syndical,

Considérant le but d'intérêt public,

Budget annexe Production d'énergie

Considérant le tableau prévisionnel des investissements 2023 et compte tenu de la règle de temps de retour sur investissement de quatorze ans pour que le SDEF engage l'opération et atteindre cet objectif,

Considérant les tarifs d'achat d'électricité imposés ne couvrant pas le reste à charge,

Le président propose de financer les budgets annexes comme suit :

100 000 € à la section d'exploitation du budget annexe IRVE,

300 000 € à la section d'investissement du budget annexe IRVE,

447 000 € à la section d'investissement du budget annexe communications électroniques,

200 000 € à la section d'investissement du budget annexe Production d'énergie ;

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les modalités de financement des budgets annexes ainsi présentées.

Le 31 mai 2023

**Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF**



**Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance**

